



REUNION COLLEGE LIVRET DE COMPETENCES LE MERCREDI 13 OCTOBRE A 14 H 30

A la section académique

**3, rue Guy Gouyon du Verger – 94 112 Arcueil
(RER B : Arcueil-Cachan)**

Socle commun, livret de compétences...

Des instruments pour remettre en selle un collège ségrégatif et redéfinir nos métiers ?

Le collège se voit assigner à compter de cette rentrée la mission de remplir le livret de compétence dans le cadre de la mise en oeuvre du socle commun.

Celui-ci est la pierre angulaire d'une politique qui remet en selle un collège ségrégatif, séparant les élèves qui seront cantonnés à l'apprentissage du socle, voués aux métiers les moins qualifiés et à une sortie précoce du système éducatif de ceux pour qui le socle sera une formalité et accéderont aux savoirs contenus dans les programmes avec la promesse de la poursuite d'études.

Le livret de compétences est l'instrument de cette sélection et, à travers l'individualisation des trajectoires scolaires qu'il organise, porte en germe un projet de redéfinition de nos métiers, de mise en concurrence des élèves, des personnels et des établissements, sur fond de désengagement de l'Etat. (voir extraits de l'interview de J. Gersperrin, député UMP, auteur d'un rapport parlementaire sur le socle commun).

A quoi ressemblerait ce que vous nommez une « école du socle commun » ?

L'école du socle associerait un collège à une dizaine d'écoles primaires. (...) Dans cette organisation, il n'y aurait plus de problèmes de remplacement, puisque les professeurs des écoles viendraient enseigner au collège, et inversement. Le temps de présence des enseignants dans le 2nd degré serait accru, non pas en augmentant leurs heures de cours, mais en incluant, dans leur mission, des tâches nouvelles, liées à la coordination, aux travaux en petits groupes, au tutorat, etc. (...) Elle suppose une évaluation basée sur l'attestation des compétences requises et la suppression du brevet.

Interview de J. Gersperrin, député UMP, auteur du rapport sur les collèges, Lettre de l'Education

Débattre et agir pour un autre projet pour le collège

Cette organisation nécessite-t-elle d'accroître l'autonomie des établissements ?

A terme, il faudra accorder aux chefs d'établissement des marges de manœuvre leur permettant de moduler leur grille horaire et de recruter une partie de leurs personnels, afin de s'adapter au mieux aux besoins de leurs élèves. Le principal obstacle à l'autonomie tient à ce que notre système ne connaisse que des incitations individuelles. Les incitations collectives, en contrepartie d'obligation de résultats, stimuleraient les établissements.

Interview de J. Gersperrin, député UMP, auteur du rapport sur les collèges, Lettre de l'Education

Le SNES est porteur d'un autre projet pour le collège fondé sur l'enseignement d'une véritable culture commune, assise sur des savoirs formateurs et émancipateurs, le respect et la revalorisation de nos métiers et l'ambition de relancer la démocratisation de l'Ecole.

- Doit-on accepter la mise en place d'une évaluation problématique et incessante de nos élèves qui se substituerait à la construction patiente de savoirs solides et formateurs et à un réel travail éducatif ?

- Doit-on accepter une transformation radicale de nos métiers et de nos conditions d'exercice alors que les mesures imposées ne sont pas de nature à répondre aux problèmes que rencontrent le collège aujourd'hui ?

- Quelles initiatives prendre ?

**ENEZ NOMBREUX POUR DEBATTRE DU COLLEGE
QUE NOUS VOULONS POUR NOS ELEVES ET NOTRE
SOCIETE !**